

La présence d'herbe spontanée

- Liée à un mauvais aménagement du site.
- Vécue à tort comme une négligence d'entretien de la commune.

Sectorisez la commune en plusieurs seuils d'acceptation de l'herbe spontanée afin de choisir l'**outil de travail** le plus adapté et définir la **fréquence de travail** en fonction de ce choix.

« Code Prestige »

Pas d'acceptation de l'herbe spontanée

Maîtriser toute l'année la présence d'herbe spontanée par une intervention très fréquente.
Exemples d'espaces publics concernés : certains secteurs de voiries, place de la Mairie, cimetière...

Stade d'intervention



Attention : désherbage curatif, uniquement sur les herbes développées

L'intervention au stade plantule (mono ou dicotylédones) :

- donne les meilleurs résultats en termes de contrôle de la végétation.
- évite la montée à graine des herbes spontanées et leur dispersion.

Utilisation

Attention, vérifier la bouteille, le gaz doit être du propane

Hauteur de flamme

10/30
cm

- **T°c** : 1 400°C
- Ne pas écraser la flamme au sol

Le choix thermique



Flamme directe à lance



Infrarouge

Pas de retour d'expérience

Eau chaude

Consommation en eau trop importante

Waipuna

Investissement lourd

Flamme directe à rampe

Pas adapté au désherbage localisé

Pourquoi ce choix ?

- **Facilité de travail**
- Investissement faible
- **Résultat visuel très rapide**
- Pas de réglementation contraignante

Test d'efficacité

L'efficacité optimale dépend du stade d'intervention (jeune plantule)

Visuel

Après choc thermique, la plante flétrit et change de couleur après quelques heures.

Tactile

Si vous pincez une feuille entre le pouce et l'index, vous y laissez la marque de vos empreintes digitales.



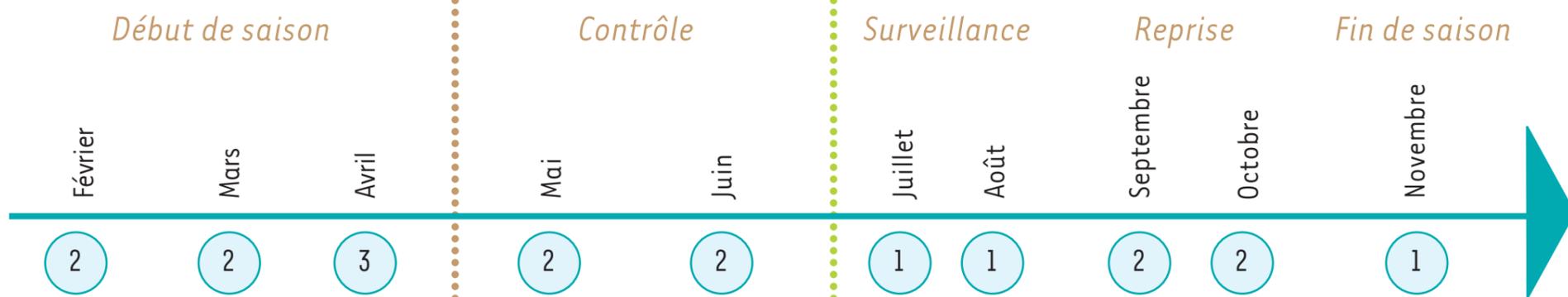
Planification du désherbage thermique

Optimiser la fréquence de passage en fonction des saisons (entre 1 et 3 fois / mois)

Observer le développement de l'herbe spontanée de manière régulière sur le site

Être **réactif** sur le stade d'intervention

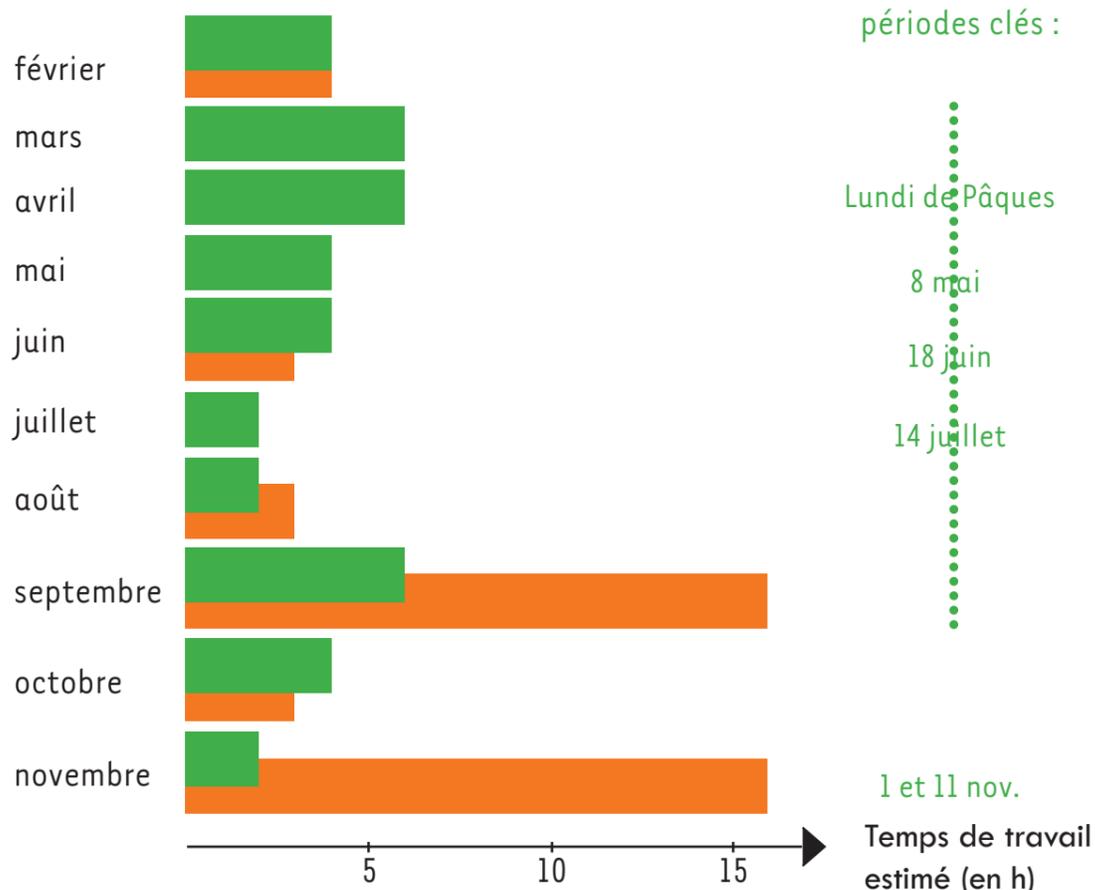
Ne pas se laisser déborder par la prolifération de l'herbe



Comparatif désherbage thermique / Désherbage chimique

EXEMPLE POUR UNE COMMUNE TYPE AVEC UN CIMETIÈRE DE 1000 M²

1h de travail au thermique = 500 m² désherbés



Le désherbage alternatif nécessite une **fréquence de passage plus importante** que le désherbage chimique mais **mobilise moins de temps** en volume horaire, notamment **lors des périodes clés de l'entretien de la commune.**

- +** **Désherbage thermique**
Total : 20 passages par an pour 40h, soit 5 journées de travail
- +** **Désherbage chimique + rattrapage manuel**
Total : 6 passages par an pour 45h, soit 6 journées de travail

LES LIMITES DU CHIMIQUE FOLIAIRE

Réglementation

- Obligation d'un désherbage par tâches ou en localisé.
- Limité à 3 passages par an, dans la limite de 3 l / ha.
- **Formation Certiphyto des agents applicateurs d'ici 2014.**

Conséquences

- Désherbage le plus souvent sur des herbes hautes.
- Le délai d'efficacité va de 2 à 4 semaines.
- Jaunissement sur pied long à se dégrader.
- Arrachage manuel après désherbage sur les herbes les plus hautes.

Thermique : précautions d'usage et recommandations d'utilisation et d'entretien

- Attention aux **risques d'incendies** (extincteur à poudre 1 kg).
- **Avant utilisation**, vérifier le sertissage et l'état des tuyaux.
- **Après utilisation**, purger le circuit de gaz.
- Le **tuyau** est à changer tous les 2 à 4 ans.
- **Nettoyage complet** de la machine en fin de saison.